

LES PRINCIPAUX EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES SERVICES À LA PERSONNES

Agent à domicile

Niveau V

- Finalité : Réalise et aide à l'accomplissement des activités domestiques et administratives simples essentiellement auprès des personnes en capacité d'exercer un contrôle et un suivi de celles-ci.
- Principales activités : Réalise principalement les travaux courants d'entretien du domicile (ménage et repassage). Eventuellement : les courses, la préparation des repas, l'assistance de la personne dans des démarches administratives simples.
- Conditions particulières d'exercice de la fonction : Ne peut intervenir habituellement et de façon continue chez des personnes dépendantes, ni auprès de publics en difficulté. Exerce sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.
- Conditions d'accès/compétences : La maîtrise de l'emploi est accessible immédiatement avec les connaissances acquises au cours de la scolarité obligatoire et/ou une expérience personnelle de la vie quotidienne. Test et entretien d'embauche.

Employé(e) à domicile

Niveau V

- Finalité : Réalise et aide à l'accomplissement des activités domestiques et administratives essentiellement auprès de personnes ne pouvant plus faire en totale autonomie et/ou rencontrant des difficultés passagères. Assiste et soulage les personnes qui ne peuvent faire seules les actes ordinaires de la vie courante.
- Principales activités : Réalise les travaux courants d'entretien du domicile (ménage et repassage). Aide les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne. Aide les personnes dans les activités de la vie quotidienne (courses, déplacements, démarches administratives...).
- Conditions particulières d'exercice de la fonction : Exerce sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.
- Conditions d'accès/compétences : L'employé(e) à domicile dispose d'un premier niveau de qualification :
 - * BEP carrière sanitaire et sociale
 - * BEPA option services, spécialité services aux personnes
 - * BEPA option économie familiale et rurale
 - * CAP agricole option économie familiale et rurale
 - * CAP agricole et para agricole employé d'entreprise agricole option employé familial CAP petite enfance
 - * CAP employé technique de collectivités
 - * Titre Assistant(e) de Vie aux Familles du Ministère du travail
 - * Titre employé familial polyvalent sous réserve de l'homologation du Ministère Brevet d'aptitudes professionnelles assistant animateur technique

Le salarié peut également être en cours d'obtention du DEAVS (diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale) via la VAE (validation des acquis de l'expérience) ou la formation.

L'auxiliaire de vie sociale

Niveau V

- Finalité : Effectue un accompagnement social et un soutien auprès des publics fragiles, dans leur vie quotidienne. Aide à faire (stimule, accompagne, apprend à faire) et/ou fait à la place d'une personne qui est dans l'incapacité de faire seule les actes ordinaires de la vie courante.
- Principales activités : Accompagne et aide les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne (aide à la mobilité, aide à la toilette, aide à l'alimentation...) . Accompagne et aide les personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (aide à la réalisation de courses, aide aux repas, travaux ménagers...). Accompagne et aide les personnes dans les activités de la vie sociale et relationnelle (stimule les relations sociales, accompagne dans les activités de loisirs...). Participe à l'évaluation de la situation et adapte son intervention en conséquence. Coordonne son action avec l'ensemble des autres acteurs.
- Conditions particulières d'exercice de la fonction : Exerce sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.
- Conditions d'accès/compétences : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou CAFAD BEP Carrière sanitaire et sociale mention complémentaire aide à domicile

L'Aide médico-psychologique

Niveau V

- Finalité : Accompagne enfants, adolescents ou adultes handicapés mentaux ou moteurs et personnes âgées très dépendantes. Assiste individuellement dans tous les gestes de la vie quotidienne (aide à se laver, à s'habiller, à se déshabiller, à se nourrir, se changer, aide dans les déplacements...).
- Principales activités : Accompagne et réalise auprès des personnes les actes essentiels de la vie quotidienne (soins d'hygiène, de confort, activités motrices...). Réalise auprès des plus jeunes des activités éducatives visant à encourager l'expression orale, à éveiller, à distraire, à favoriser l'expression corporelle. Accompagne et encourage les personnes adultes ou âgées dans les activités de la vie sociale et relationnelle. Participe à la prévention et à la sécurité de la personne.
- Conditions particulières d'exercice de la fonction : Exerce sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.
- Conditions d'accès/compétences : Certificat d'aptitude à la fonction d'aide médico-psychologique.

L'aide soignant(e)

Niveau V

- Finalité : Contribue à la prise en charge d'une personne, participe à des soins répondant aux besoins d'entretien et de continuité de la vie des personnes en visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de leur autonomie.
- Principales activités : Assure les soins d'hygiène, de confort et des soins préventifs. Participe à l'identification des besoins de la personne, suit son évolution et en informe le coordinateur de services de soins. Informe les personnes des soins courants dispensés et donne des informations courantes à l'entourage. Participe à la prévention de la dépendance de la personne, la stimule. Situe son action au sein d'une équipe de travail pluridisciplinaire et transmet ses observations.
- Conditions particulières d'exercice de la fonction : Exerce sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.
- Conditions d'accès/compétences : Titulaire du diplôme professionnel d'aide soignant

Conditions particulières d'exercice de la fonction : Exerce sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique
Conditions d'accès/compétences : Titulaire du diplôme professionnel d'aide soignant(e).

Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale (TISF)

Niveau IV

- Finalité : Intervient auprès d'un public fragilisé (famille, enfant, personne âgée ou handicapée) en apportant un soutien éducatif, technique et psychologique. Assure à domicile des activités ménagères et familiales, contribue à maintenir ou rétablir l'équilibre des familles, exerce une action sociale préventive et éducative à partir des tâches concrètes de la vie quotidienne des familles. Réalise un accompagnement dans les fonctions parentales, sociales, et éducatives auprès des familles. Accompagne la famille afin qu'elle retrouve son autonomie et que des interventions plus lourdes voire des placements en institutions soient évités.
- Principales activités : Accompagne et motive la personne pour la réalisation de ces activités dans son cadre de vie. Assure l'accompagnement des personnes soit par un accompagnement individuel soit dans le cadre d'actions collectives. Veille à informer les personnes pour l'accès aux droits. Assure le relais entre individus, collectivités et structures instituées. Contribue à l'aménagement du logement et participe concrètement aux activités domestiques de la vie quotidienne.
- Conditions particulières d'exercice de la fonction : Travaille au sein d'une équipe et sous la responsabilité d'un responsable de secteur.
- Conditions d'accès/compétences : Titulaire du diplôme de TISF ou du certificat de travailleuse familiale.

Le/la responsable de secteur

Niveau III

- Finalité : Ce métier d'encadrement intermédiaire (entre l'intervenant à domicile et le directeur/rice) représente le pivot des structures d'aide à domicile puisqu'il est aussi l'interface entre l'intervenant et l'utilisateur et garantit les valeurs qui fondent la relation d'aide. Sa mission est d'organiser la prestation à domicile, d'évaluer les besoins de la personne et de veiller au bon déroulement du plan d'aide. Il encadre une équipe de personnel intervenant, assure le suivi de l'activité.
- Conditions d'accès/compétences : Aujourd'hui, les titulaires de ces postes ont des cursus très variés, on retrouve souvent une formation supérieure de type assistante sociale ou conseillère en éducation sociale et familiale. Depuis 2007, il existe le BTS Services et Prestations du secteur sanitaire et social.